

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session spéciale du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 27 avril 2015 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Ghislain Lachance	Mme Anne-Marie Asselin
M. Normand Duclos	M. Reynald Cormier
M. Christian Lebel	M. Éric Lachance

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 10179)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous :

1. Ordre du jour
2. Signature offre d'achat d'immeuble à la Ville de Québec
3. Levée de l'assemblée

2. SIGNATURE OFFRE D'ACHAT D'IMMEUBLE À LA VILLE DE QUÉBEC (Rés. # 10180)

Considérant toutes les démarches effectuées par la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps auprès de la Ville de Québec pour se doter d'un accès à la zone industrielle, situé près du site d'enfouissement sanitaire ;

Considérant la résolution # 10176 adoptée le 15 avril 2015 pour accepter l'offre de la Ville de Québec pour vendre une parcelle de terrain contigüe à l'accès actuel du site d'enfouissement sanitaire;

Considérant le document déposé par les représentants de la Ville de Québec servant d'entente pour le transfert d'immeuble ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps désire toujours avancer dans ce dossier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte de signer l'offre d'achat d'immeuble préparée par la Ville de Québec et ce, telle que déposée.

Que monsieur Majella Pichette, Maire et monsieur Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps soient et sont autorisés à signer le contrat d'achat de cet immeuble.

Telle que l'entente le stipule, la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps doit faire parvenir un chèque de 3 500 \$ à la Ville de Québec, en guise de dépôt de garantie. Ce montant sera imputé au prix d'achat total.

De plus, un autre chèque au montant de 691 \$ plus taxes devra être envoyé à la Ville de Québec représentant les frais de gestion prévus à leur règlement R.V.Q. 2255, art. 80.

Le Conseil municipal mandate également monsieur Alain Bourget, notaire, afin de préparer tous les documents légaux pour que cette transaction soit conforme et légale.

Cette dépense sera toujours prise à même le surplus accumulé de la Municipalité au 31 décembre 2014.

3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 10181)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 20 h 12.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier